

BTPlus

RÉFÉRENTIEL DES ACTIVITÉS RÉALISÉES DANS LE DOMAINE DU BÂTIMENT

NOMENCLATURE « TYPE »

■ Principe :

la nomenclature des activités figurant dans les formulaires de déclaration de risques répond à des critères de définition communs à l'ensemble des assureurs. Cette nomenclature et ses définitions correspondent aux travaux couverts en assurance tant de responsabilité décennale que de responsabilité civile générale.

■ Lecture :

pour faciliter la lecture des définitions mentionnées dans la nomenclature, le terme « réalisation » a été retenu. Il comprend la conception, la mise en œuvre y compris la préparation des supports, la transformation, la réparation, la maintenance et l'entretien.

■ Notion de travaux accessoires et/ou complémentaires :

la nomenclature prend en compte la notion de « travaux accessoires et/ ou complémentaires » qu'un constructeur peut être amené à réaliser dans le cadre de son activité. Ces travaux accessoires sont détaillés dans la nomenclature pour chacune des activités. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'un marché de travaux à part entière. Si tel était le cas, ils devraient être déclarés comme une activité à part entière.

ACTIVITÉS	DÉFINITIONS
■ Préparation et aménagement du site	
1. Démolition	Démolition d'ouvrages par des moyens manuels ou mécaniques (hors explosifs). Cette activité comprend, pour les raccordements et la protection des existants, les travaux accessoires ou complémentaires de : - maçonnerie, - zinguerie, couverture et étanchéité, - V.R.D.
2. Terrassement - amélioration des sols	Réalisation, à ciel ouvert, de creusement et de blindage de fouilles provisoires dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement sauf pour les carrières. Traitement, renforcement et confortement des sols en place par traitement à la chaux, au ciment et en compactages en vue d'en améliorer les caractéristiques physiques et mécaniques. Cette activité comprend la pose de géotextiles (hors géomembrane).
3. V.R.D. : Chaussées - Trottoirs - Pavage - Arrosage - Espaces verts	Réalisation de canalisations, d'assainissement autonome, de réseaux enterrés et de voiries piétonnes et carrossables. Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.
4. Montage d'échafaudage - Etalement	Montage pour le compte de tiers de tous étalements, échafaudages fixes, suspendus ou élévateurs employés à la construction ou à l'entretien des immeubles, monuments et édifices ainsi que le montage de structures événementielles.
5. Traitement amiante	Retrait de l'amiante, de matériaux et produits en contenant, ainsi que leur élimination ou leur confinement, dans tout ouvrage ou partie d'ouvrage.
6. Traitement curatif (insectes xylophages - champignons)	Traitement curatif des bois en oeuvre et des constructions contre les insectes à larves xylophages, les termites et les champignons dans les charpentes et menuiseries en bois, mais aussi les sols, fondations, murs, cloisons et planchers.
7. Assèchement des murs	Traitement des murs contre les remontées d'humidité par capillarité. Cette activité comprend les travaux préparatoires et de traitement proprement dits et les travaux accessoires et complémentaires de remplacement des parements.

ACTIVITÉS	DÉFINITIONS
■ Structure et gros oeuvre	
8. Fondations spéciales	Exécution de systèmes de fondations profondes tels que pieux, barrettes, parois moulées, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes. Cette activité comprend les travaux de rabatement de nappes.
9. Maçonnerie et béton armé sauf précontraint in situ	<p>Exécution, réparation et transformation de maçonnerie en béton armé préfabriqué ou non, en béton précontraint préfabriqué, hors précontrainte in situ, en blocs agglomérés de mortier ou de béton cellulaire, en pierre naturelles ou briques, ceci tant en infrastructure qu'en superstructure, par toutes les techniques de maçonneries de coulage, hourdage (hors agrafages, attaches et collages).</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - enduits à base de liants hydrauliques ou de synthèse, - ravalement en maçonnerie, - de briquetage, pavage, dallage, chape, - montage-levage d'éléments préfabriqués. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - terrassement et de canalisations enterrées, - fondations autres que pieux, barrettes, parois moulés, palplanches, parois de soutènement autonomes et toutes autres techniques équivalentes, - étanchéité verticale contre murs enterrés, - pose de matériaux contribuant à l'isolation intérieure, - la pose de renforts bois ou métal nécessités par l'ouverture de baies et les reprises en sous-oeuvre, - démolition et VRD, - pose d'huisseries, - pose d'éléments simples de charpente, ne comportant ni entaille, ni assemblage, et scellés directement à la maçonnerie, et à l'exclusion de toute charpente préfabriquée dans l'industrie, - plâtrerie, - carrelage, faïence et revêtement en matériaux durs à base minérale, - calfeutrement de joints. <p>Et les travaux suivants liés à la fumisterie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - construction, réparation et entretien d'âtres et foyers (hors four et cheminée industriels), - conduits de fumées et de ventilation à usage domestique et individuel, - ravalement et réfection des souches hors combles, - construction de cheminées à usage domestique et individuel, - revêtements en carreaux et panneaux de faïence.
10. Béton précontraint in situ	Mise en œuvre de béton armé précontraint mis en tension sur chantier.
11. Charpente et structure en bois	<p>Réalisation ou montage-levage de charpentes, structures et ossatures à base de bois.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - raccordements de couverture, bardage, châssis divers, lorsque ceux-ci sont fixés directement à l'ossature, - supports de couverture ou d'étanchéité à base de bois, - plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - planchers et parquets, - isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente, - traitement préventif des bois contre les altérations biologiques, - traitement des bois en oeuvre contre les insectes xylophages, - mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.
12. Charpente et structure métallique	<p>Réalisation ou montage-levage de charpentes, structures et ossatures métalliques.</p> <p>Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - protection contre les risques de corrosion, - traitement pour la stabilité au feu par peinture ou flocage, - travaux en sous-œuvre par structure métallique, - supports d'étanchéité, - couverture et de bardage lorsque ceux-ci sont métalliques et directement fixés à l'ossature, - isolation thermique et acoustique liées à l'ossature ou à la charpente.
■ Clos et couverts	
13. Couverture	<p>Réalisation en tout matériaux (hors structures textiles), y compris par bardeau bitumé, de couverture, vêtage, vêtüre.</p> <p>Cette activité comprend les travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - zinguerie et éléments accessoires en PVC, - châssis de toit (y compris exutoires en toiture), - réalisation d'isolation et d'écran sous toiture, - ravalement et réfection des souches hors combles, - installation de paratonnerre. <p>Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - raccord d'étanchéité, - réalisation de bardages verticaux.
14. Etanchéité de toiture et terrasse	<p>Réalisation d'étanchéité de toiture et de terrasse par mise en œuvre de matériaux bitumineux ou de synthèse sur des supports horizontaux ou inclinés, y compris la pose et la préparation du support d'étanchéité.</p> <p>Cette activité comprend dans la limite éventuelle fixée au procédé, la mise en oeuvre de matériaux d'isolation et inclut tous travaux préparant l'application ou assurant la protection du revêtement étanche, ainsi que ceux complétant l'étanchéité des ouvrages.</p> <p>Ainsi que la réalisation des travaux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - étanchéité de paroi enterrée, - zinguerie et éléments accessoires en PVC, - châssis de toit (y compris exutoires en toiture).
15. Etanchéité et imperméabilisation de cuvelage, réservoirs et piscines	<p>Réalisation de travaux d'étanchéité et d'imperméabilisation de cuvelage d'ouvrages en sous-pression hydrostatique, de réservoirs et piscines en béton armé et béton précontraint.</p> <p>Cette activité comprend les travaux préparatoires, comme ceux de protection et de traitement de tous les joints.</p>

ACTIVITÉS	DÉFINITIONS
16. Calfeutrement protection et étanchéité des façades	Réalisation de travaux de protection et de réfection des façades par revêtement d'imperméabilisation à base de polymères de classe I1, I2, I3, d'étanchéité à base de polymère de classe I4. Cette activité comprend les travaux de : - étanchéité des sols de balcons lorsqu'ils dominent les parties non closes du bâtiment, - calfeutrement de joints de construction aux fins d'étanchéité à l'eau et à l'air,
17. Menuiseries extérieures	Réalisation de menuiseries extérieures, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé. Cette activité comprend les travaux de : - mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - calfeutrement sur chantier des joints de menuiserie, - mise en œuvre des fermetures et de protections solaires intégrées ou non, - habillage et de liaisons intérieures et extérieures. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - vitrerie et de miroiterie, - alimentations, commandes et branchements électriques éventuels, - mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, feu et de sécurité, - traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages.
18. Bardages de façade	Réalisation de bardages par des techniques autres que celles de façades-rideaux par mise en œuvre de clins ou de panneaux, avec ou sans incorporation d'isolant. Cette activité comprend les travaux de vêtiture. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique.
19. Structures et couvertures textiles	Réalisation de superstructures et couvertures à base de membranes textiles tendues ou gonflées. Cette activité comprend la réalisation des structures complémentaires en support bois, métal ou autres matières ainsi que tous les éléments d'évacuation d'eaux nécessaires.
■ Divisions - Aménagements	
20. Menuiseries intérieures	Réalisation de tous travaux de menuiserie intérieure, y compris leur revêtement de protection, quel que soit le matériau utilisé, pour les portes, murs, plafonds, faux plafonds, cloisons, planchers y compris surélevés, parquets y compris pour les sols sportifs, revêtements, escaliers et garde corps, stands, expositions, fêtes, agencements et mobiliers. Cette activité comprend les travaux de : - mise en œuvre des éléments de remplissage y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates, - habillage et de liaisons intérieures et extérieures. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : - vitrerie et de miroiterie, - mise en œuvre des matériaux ou produits contribuant à l'isolation thermique, acoustique, au feu et de sécurité, - traitement des bois en œuvre contre les insectes xylophages.
21. Plâtrerie - Staff - Stuc - Gypserie	Réalisation de plâtrerie, cloisonnement et faux plafonds à base de plâtre. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - menuiseries intégrées aux cloisons, - le doublage thermique ou acoustique intérieur.
22. Serrurerie	Réalisation de serrurerie à partir de câbles, de profilés de tôle en tous métaux ou en matériaux de synthèse. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - isolation thermique et acoustique, - protection contre les risques de corrosion, - installation et le raccordement des alimentations électriques et automatismes nécessaires au fonctionnement des équipements, - mise en œuvre des éléments de remplissage, y compris les produits en résine ou en plastique et les polycarbonates.
23. Vitrerie - Miroiterie	Réalisation de tous travaux à partir de produits verriers, y compris les produits en résine ou en plastique, les polycarbonates. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires d'encadrement des éléments verriers.
24. Peinture	Réalisation de peinture, y compris les revêtements plastiques épais ou semi-épais (RPE et RSE), de ravalement en peinture ou par nettoyage, de pose de revêtements souples, textiles, plastiques ou assimilés sur surfaces horizontales et verticales. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - menuiserie, - revêtements faïence, - nettoyage, sablage, grenailage, - isolation acoustique et thermique par l'intérieur et l'extérieur. Ne sont pas compris les travaux d'imperméabilisation et d'étanchéité.
25. Revêtement de surfaces en matériaux souples et parquets flottants	Réalisation de parquets collés ou flottants, de revêtements souples, avec ou sans support textile, en tous matériaux plastiques, caoutchouc et produits similaires, ou en bois (feuilles de placage sur kraft ou sur textile, placages collés ou contreplaqués minces collés) ou tout autre relevant des mêmes techniques de mise en œuvre.
26. Revêtement de surfaces en matériaux durs - Chapes et sols coulés	Réalisation de revêtement en matériaux durs (hors agrafages, attaches), chapes et sols coulés. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : - pose de résilient acoustique ou d'isolation sous chape ou formes flottantes, - étanchéité sous carrelage non immergé, - protection par imperméabilisation des supports de carrelage et faïence.

ACTIVITÉS	DÉFINITIONS
27. Isolation thermique - Acoustique - Frigorifique	Réalisation, y compris leurs revêtements et menuiseries, de : <ul style="list-style-type: none"> - isolation thermique de parois, sols, plafonds et combles de tous ouvrages, - isolation et de traitement acoustique par la mise en oeuvre de matières ou matériaux adaptés, - isolation frigorifique des locaux de toute capacité et fonctionnant à toutes températures, - calorifugeage des circuits, tuyauteries et appareils.
■ Lots techniques	
28. Plomberie - Installations sanitaires	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) sanitaires et d'eau chaude (sanitaire et de chauffage). Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel.
29. Installations thermiques de génie climatique	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) de chauffage et de refroidissement, y compris de ventilation mécanique contrôlée (V.M.C). Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel.
30. Fumisterie	Réalisation (hors four et cheminée industriels) de systèmes d'évacuation des produits de combustion. Cette activité comprend les travaux de : <ul style="list-style-type: none"> - construction et installation d'âtres et foyers, - construction de socles de chaudières, - pose sur le sol de carreaux réfractaires et céramiques. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - raccords d'enduits divers, - calorifugeage des canalisations, - revêtements en carreaux et panneaux de faïence.
31. Installations d'aéraulique et de conditionnement d'air	Réalisation d'installations (production, distribution, évacuation) assurant les fonctions de chauffage, renouvellement et traitement de l'air, de rafraîchissement. Cette activité comprend les travaux accessoires et nécessaires à l'installation et au fonctionnement de ces installations de : <ul style="list-style-type: none"> - platelage, réalisation de socle et support d'appareils et équipements, - tranchées, trous de passage, saignées et raccords, - calorifugeage, isolation thermique et acoustique, - raccordement électrique du matériel.
32. Electricité	Réalisation de réseaux de distribution de courant électrique, de chauffage électrique, ainsi que le raccord et l'installation d'appareils électriques. Cette activité comprend la pose de dispositifs de protection contre les effets de la foudre. Ainsi que les travaux accessoires ou complémentaires de tranchées, trous de passage, saignées et raccords.
33. Four et cheminées industriels	Réalisation d'ouvrage de construction de fours industriels, d'incinération et de crémation y compris leurs cheminées.
34. Ascenseurs ⁽¹⁾	Réalisation d'ascenseur, de monte-charge, monte-personne, escalier mécanique et trottoir roulant, y compris les organes et équipements nécessaires à leur fonctionnement.
35. Pisciniste ⁽¹⁾	Réalisation de piscines y compris les organes et équipements nécessaires à leur utilisation.
36. Maison à ossature bois	Réalisation de l'ensemble des éléments en bois ou dérivé de bois. Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de : <ul style="list-style-type: none"> - plafonds, faux plafonds, cloisons en bois et autres matériaux, - menuiserie intérieure et extérieure, - isolation thermique et acoustique, - traitement préventif des bois contre les altérations biologiques, - traitement des bois en oeuvre contre les insectes xylophages, - mise en oeuvre de matériaux ou de tous éléments métalliques concourant à l'édification, au renforcement ou à la stabilité des charpentes et escaliers.

(1) Il s'agit des entreprises spécialisées dans la réalisation des ascenseurs ou des piscines. Toutefois, une entreprise peut, sans posséder cette activité spécifique, intervenir sur ce type d'ouvrages pour la réalisation de travaux relevant de son activité garantie (exemple : réalisation du réseau électrique d'une piscine par une entreprise d'électricité).

